

Janvier 1941

No 324

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

Les Religieux et l'Action catholique

Dans la pensée de Pie XII

Lettre de S. Ém. le cardinal Pacelli
aux supérieurs d'Ordres et de
congrégations religieuses.

PAR

le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.



Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

Direction :
SECRÉTARIAT DE L'E. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration :
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1941

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. <i>L'École Sociale Populaire</i>	Arthur SAINT-PIERRE
2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i> (2 ^e édition, 1913)	S. S. LÉON XIII
15. <i>L'Encyclopédie « Rerum novarum »</i>	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. <i>Contre l'alcool</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i>	XXX
30. <i>L'Utopie socialiste — I</i>	R. P. DALY, C. SS. R.
33. <i>Les Écoles maternelles</i>	R. P. TRUDEAU, O. P.
40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i>	R. P. GONTHIER, O. P.
46. <i>A propos d'immunités</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i>	Anatole VANIER
55. <i>Le Comptoir coopératif</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
59. <i>Le Clergé et les autres sociales</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
62-63-64. <i>Vers les terres neuves</i>	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
76. <i>Nos errements agricoles</i>	Abbé Edmour HÉBERT
86. <i>Le Problème social et sa solution</i>	E. S. P.
87. <i>Les Semaines sociales</i>	Alfred CHARPENTIER
88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme</i>	Antonio PERRAULT
91. <i>L'Action sociale</i>	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
92-93. <i>La Grèce et l'enseignement catholique</i>	Edouard MONTPETIT
94. <i>Programme d'action sociale</i>	Mgr L.-A. PÂQUET
96. <i>L'Organisation professionnelle</i>	Abbé Emile CLOUTIER
97. <i>Syndicats patronaux</i>	Abbé Edmour HÉBERT
100. <i>Le Salaire</i>	XXX
102. <i>La Question des chemins de fer</i>	Wilfrid GUÉRIN
103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale</i>	E. S. P.
105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i>	E. S. P.
106. <i>Réformes scolaires</i>	Mgr Eugène LAPOINTE
107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i>	J. W.
108. <i>La Gaspésie</i>	E. S. P.
110. <i>La Société catholique de Protection</i>	Olivier CHARIGNAN
111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i>	Paul CHARHEZ, S. J.
112. <i>Le Charbon au Canada</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i>	Abbé Edmour HÉBERT
115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i>	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
116-117. <i>Dans les chantiers</i>	Dr Joseph GAUVREAU
118. <i>La Mortalité infantile</i>	Gérard TREMBLAY
120-121. <i>Le Chômage</i>	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
122. <i>L'Eucharistie et la question sociale</i>	S. G. Mgr LAFLÈCHE
124. <i>Le Patriotisme</i>	E. S. P.
125. <i>L'Apprentissage</i>	Charles GAGNÉ
126-127. <i>Notre problème agricole</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
128. <i>Les Forces hydrauliques</i>	Abbé Arm. BEAUREGARD
129. <i>L'Art ménager</i>	Georges BOUCHARD
130. <i>Le Domaine rural canadien</i>	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
133-134. <i>Pour et contre le tabac</i>	G.-E. MARQUIS
135. <i>Vers l'émancipation économique</i>	XXX
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i>	G.-E. MARQUIS
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
139. <i>Le Logement et la santé</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice</i>	R. P. J. SALSMANS, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i>	Max. TURMANN
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	C.-J. MAGNAN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	Alfred CHARPENTIER
<i>L'Atelier syndical fermé</i>	Rodolphe LAPLANTE
<i>L'Effort économique de notre race</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
157. <i>La Forêt canadienne</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V.
<i>Le Caractère de l'adolescent</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
160. <i>Les Allocations familiales</i>	Abbé Maxime FORTIN
<i>L'Association professionnelle</i>	XXX
<i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i>	J.-H. RICHARDSON
<i>La Réforme du calendrier</i>	

Les Religieux et l'Action catholique

dans la pensée de Pie XII

(Lettre de S. Em. le cardinal Pacelli aux supérieurs d'Ordres
et de congrégations religieuses)

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

ON sait que Sa Sainteté Pie XII fut l'intime collaborateur, le bras droit de son regretté prédécesseur. Il le seconda et même l'inspira dans ses multiples initiatives, entre autres dans l'Action catholique qui tenait tant au cœur de Pie XI.

En qualité de secrétaire d'État, le cardinal Pacelli écrivit maintes lettres importantes. Sans doute il y exprimait d'abord la pensée de son chef vénéré, mais on ne saurait se tromper si on voyait aussi dans plusieurs de ces écrits les idées du futur Pape, surtout lorsqu'ils revêtent un ton, un accent personnels.

Il en est ainsi de quelques lettres sur l'Action catholique. Ce sont là pour nous de précieux documents. Elles contiennent des directives sûres. Elles orientent notre activité dans le chemin tracé par le chef actuel de l'Église.

Telle est la lettre que le cardinal secrétaire d'État adressait aux supérieurs d'Ordres et de congrégations religieuses et qui parut dans l'*Osservatore Romano* du 15 mars 1936.

C'est le premier document du genre. Il constitue, peut-on dire, dans sa brièveté, le code d'Action catholique des religieux et religieuses. Nous croyons utile d'en exposer les principaux points¹.

1. On trouvera le texte même de la Lettre à la fin de ce commentaire.

IMPORTANCE DE L'ACTION CATHOLIQUE

Son Éminence signale d'abord l'importance que le Souverain Pontife attache à l'Action catholique et la joie que lui apportent son développement et ses fruits remarquables. Même les pays de missions lui donnent sur ce point des consolations. Ainsi le secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande écrivait, le 6 décembre 1932, au Délégué apostolique en Chine: « Le Saint-Père, qui a pour la noble nation chinoise une particulière prédilection, se réjouit à présent du fait que son auguste parole a trouvé une réponse prompte et généreuse dans les nombreuses et florissantes Missions de Chine; il est de plus assuré que l'Action catholique, sous la direction des zélés pasteurs, deviendra de jour en jour un plus puissant moyen mis au service de la propagation de la foi chrétienne au milieu de cet immense peuple, tout en contribuant efficacement à sa prospérité. »

COLLABORATION DES ORDRES ET CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

A ces résultats consolants, quelques Ordres et congrégations religieuses ont généreusement contribué. Le Pape veut leur en dire publiquement sa satisfaction. Il s'attendait à cette collaboration de leur part. Dès sa première encyclique *Ubi Arcano*, Pie XI tint à faire l'éloge des religieux:

« Voués, écrit-il, à l'observation et à la pratique non seulement des préceptes mais encore des conseils évangéliques, les membres des familles religieuses, soit qu'ils s'exercent à la contemplation des choses divines dans l'ombre des cloîtres, soit qu'ils se produisent au grand jour de l'apostolat, expriment au vif dans leur existence l'idéal des vertus chrétiennes et, se consacrant tout entiers au

bien commun, renoncent sans réserve aux biens et aux commodités de la terre pour jouir plus abondamment des biens spirituels; ils excitent les fidèles, témoins constants de tels exemples, à porter leurs aspirations vers les biens supérieurs, et ils obtiennent ce résultat en s'adonnant aux œuvres admirables par lesquelles la bienfaisance chrétienne soulage toutes les souffrances du corps et de l'âme.

« Dans ce dévouement, comme en témoignent les monuments de l'histoire ecclésiastique, ces prédicateurs de l'Évangile sont allés à maintes reprises, sous l'impulsion de la divine charité, jusqu'à sacrifier leur vie pour le salut des âmes, et par leur mort ils ont contribué à étendre le règne du Christ, en reculant les frontières de la vraie foi et de la fraternité chrétienne. »

Aussi Sa Sainteté compte-t-elle particulièrement sur l'aide de ces apôtres dans l'œuvre importante de restauration qu'elle entreprend. La lettre adressée à l'épiscopat du Brésil en 1935 le dit clairement: « Plus valide et plus large que toute autre sera sans doute l'aide qu'apporteront à l'Action catholique les nombreuses familles religieuses de l'un et l'autre sexe qui ont déjà rendu de signalés services à l'Église pour le bien des âmes dans votre nation. »

Le cardinal Pacelli rappelle ces lignes du Souverain Pontife. Elles indiquent aux religieux et aux religieuses leur devoir. Ils ne peuvent être indifférents à l'égard de l'Action catholique. C'est là, il est vrai, une œuvre particulière au laïc. Seuls les laïcs peuvent s'y livrer. Mais religieux et religieuses doivent s'y intéresser, ils doivent surtout l'aider. « Cette aide — nous continuons la citation — ils la donneront non seulement par leurs prières incessantes, mais encore en dépensant généreusement leur activité. »

Obligation claire, et que Pie XI précisera plus loin. Obligation universelle: aucun membre des communautés religieuses ne peut s'y soustraire sans une grave raison.

PRÉPARATION À L'ACTION CATHOLIQUE

Mais pour aider l'Action catholique, il faut la connaître: connaître sa nature, son esprit, ses méthodes. Autrement l'aide ne vaut pas grand chose, elle pourrait même être plus nuisible qu'utile.

Aussi Son Éminence souhaite-t-elle qu'on institue des cours d'Action catholique pour les religieux et religieuses. Et elle en appelle de nouveau à la lettre de Pie XI à l'épiscopat du Brésil. Sa Sainteté recommande en effet dans ce document une préparation sérieuse à l'apostolat. Voici le passage:

« Afin de rendre toujours plus aptes à l'Action catholique les prêtres, les religieux de l'un et l'autre sexe et les laïques qui sentent particulièrement la nécessité de l'Action catholique, Nous jugeons qu'il est d'une très grande utilité d'organiser, ainsi qu'on le fait déjà avec un profit évident en divers endroits, de fréquentes journées ou semaines d'étude et de prière non seulement nationales, mais encore régionales, diocésaines et paroissiales, dans lesquelles, au moyen d'exercices spirituels et de leçons pratiques données par des personnes expérimentées concernant les questions sociales et d'organisation, ceux qui prendront part à ces journées ou semaines seront exhortés à s'adonner à l'apostolat, à la lumière des enseignements moraux et sociaux de l'Église appliqués aux nécessités présentes.

« Il convient que ces assemblées soient organisées pour les divers groupes de l'Action catholique, c'est-à-dire des jeunes gens, des étudiants, des hommes et des femmes catholiques, des ouvriers, des professionnels, tels que avocats, médecins, industriels, commerçants, etc., et aussi

pour les prêtres, religieux et religieuses, pour les éducateurs, etc., en y traitant de sujets spéciaux, qui intéressent chaque groupement et chaque catégorie, du point de vue religieux et du point de vue de l'apostolat propre à l'Action catholique. »

Cette préoccupation de préparer les religieux et religieuses à servir efficacement l'Action catholique, Pie XI l'avait déjà manifestée plus d'une fois. Dans une lettre écrite en son nom par le cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, S. Ém. le cardinal Lépiciér, le 27 juin 1930, nous lisons ces mots: « Nous nous permettons d'insister sur la recommandation déjà contenue dans la lettre du 21 mars 1927, citée plus haut, à savoir que des instructions particulières concernant l'Action catholique, sa nature, ses statuts et règlements, doivent être données à toutes les religieuses qui s'occupent d'éducation, et que de plus un certain nombre d'entre elles doivent recevoir (comme cela se fait déjà pour d'autres branches de l'apostolat et de la charité chrétienne) une formation spécialisée, et principalement une instruction catéchétique supérieure, adaptée à leur profession d'éducatrices chrétiennes de la jeunesse. Quant aux moyens de s'instruire sur tous ces points spéciaux, on les trouvera sans peine dans l'abondante littérature de l'Action catholique. »

Trois ans plus tard, c'est le cardinal Pacelli lui-même, qui, toujours au nom du Souverain Pontife, félicite l'évêque de Correto Sennita, en Italie, S. Exc. Mgr Del Bene, d'avoir suivi ces importantes directives. La lettre, que nous avons déjà citée dans notre brochure sur les religieuses et l'Action catholique, ne laisse aucun doute sur la pensée du Souverain Pontife:

« Ce fut une idée réellement louable, déclare Son Éminence, que celle de réunir un groupe si nombreux de Sœurs en ces journées de prière et d'étude au profit de l'Action catholique.

« Le Saint-Père a invité plus d'une fois les religieux et les religieuses à consacrer, dans la mesure du possible, leurs énergies au développement de ce saint apostolat moderne, dont on peut bien dire qu'il est plus qu'utile, qu'il est nécessaire; et il apprécie hautement cette contribution parce qu'elle est particulièrement profitable à la formation chrétienne des consciences.

« L'auguste Pontife connaît bien l'œuvre réalisée actuellement par un si grand nombre de Sœurs au prix de généreux sacrifices; il en connaît aussi les multiples effets au profit des associations féminines, spécialement des jeunes filles. Cependant, afin que cette œuvre soit toujours plus cordiale, plus homogène, plus efficace, il apparaît clairement qu'elle doit être accompagnée et soutenue par une connaissance suffisante de l'Action catholique.

« De là l'utilité de ces cours pour les Sœurs, dans lesquels, tandis que l'intelligence s'éclaire de connaissances utiles, la volonté, sous le stimulant de la grâce implorée par des prières assidues, s'enflamme de nouvelles ardeurs pour l'apostolat.

« C'est pourquoi Sa Sainteté, de même qu'elle a largement béni les cours d'Action catholique institués pour les prêtres, de même elle bénit maintenant avec une égale effusion de son cœur ceux qui, dans de nombreux diocèses et régions, les organisent pour les religieuses. »

Le Canada mérite une bonne part de ces bénédictions. Religieux et religieuses y bénéficient depuis plusieurs années d'un enseignement spécial qui leur fait connaître l'Action catholique et les prépare à l'aider de diverses manières.

Nous ne pouvons signaler ici toutes les initiatives prises à cette fin. Pour nous en tenir à celles que nous connaissons le mieux, rappelons que dès 1933, le scolasticat des Jésuites, à Montréal, inaugurerait des cours d'Action catholique pour ses étudiants. L'année sui-

vante, l'École d'Action sociale de l'Institut pédagogique en faisait profiter les religieuses de plusieurs communautés. Depuis 1937, l'Institut Pie XI poursuit une œuvre semblable. A Québec des cours du même genre sont donnés durant l'été.

On ne saurait trop souhaiter que cet enseignement se développe et qu'il s'étende à tous les Ordres et congrégations religieuses d'hommes et de femmes. Ce sera répondre à un désir pressant du Saint-Siège.

A quelle époque vaudrait-il mieux placer ces cours ? La seule indication que Pie XI donne concerne les futurs prêtres. Voici, en effet, ce qu'il écrit dans sa lettre à l'épiscopat des Philippines, un des plus importants documents qu'il ait publiés sur l'Action catholique. Cette lettre, datée du 18 janvier 1939, parut la veille de la mort du grand Pontife.

« Mais à présent Nous devons dire une autre chose que Notre expérience, maintenant déjà longue, Nous a enseignée, à savoir que dans tous les pays le sort de l'Action catholique se trouve entre les mains du clergé. Ce dernier, par conséquent, doit connaître la théorie comme la pratique de cette forme nouvelle de l'apostolat qui fait partie du ministère sacré. Connaissant votre paternelle sollicitude pour le salut des âmes, Nous sommes certain que vous agirez de telle sorte que tous vos prêtres puissent être ainsi préparés: les jeunes lévites *dans le Séminaire, durant le cours de théologie pastorale dont l'Action catholique doit être actuellement une partie intégrante* (comme le sont les formes classiques d'apostolat); les prêtres qui se trouvent déjà occupés aux œuvres du ministère, par le moyen de cours spéciaux, de prières et d'études ou de tout autre procédé que votre zèle vous suggérera.

« Ainsi formés, les prêtres — et Nous espérons qu'il en sera également ainsi des religieux — devront se con-

sacrer à ce travail difficile de la préparation spirituelle et pratique des laïcs pour l'Action catholique. »

Les années de théologie, et tout particulièrement le cours de pastorale, sont donc désignés par Pie XI pour l'étude de l'Action catholique.

Il se peut que pour certains religieux une autre période convienne mieux. C'est ainsi qu'au scolasticat des Jésuites, à Montréal, ces cours se donnent durant la dernière année de philosophie, juste avant la régence, ce qui permet aux jeunes professeurs d'appliquer, dès l'année suivante, dans leur enseignement, les directives pontificales¹.

PRÉDICATION

Mais en quoi consistera cette aide des communautés religieuses? Le cardinal Pacelli nous le dit clairement dans sa lettre.

Il s'adresse d'abord aux religieux prêtres. Ils doivent faire en sorte que « dans la prédication et les œuvres multiples de zèle les fidèles soient stimulés et formés à l'apostolat de l'Action catholique ».

La prédication d'abord. Les religieux prêchent des missions paroissiales. Ils donnent des retraites fermées. Dans l'un et l'autre de ces ministères ils ne peuvent ignorer l'Action catholique. Tout chrétien de nos jours est appelé à cette forme particulière d'apostolat. Pie XI l'a déclaré nettement: « Il sera utile de leur faire bien comprendre — car bien des fidèles l'ignorent encore — que l'apostolat est un des devoirs inhérents à la vie chré-

1. Une dépêche de Vichy, datée du 17 octobre dernier et transmise aux journaux par le service de la National Catholic Welfare Conference, de Washington, dont les informations sont ordinairement sûres, annonçait que l'Action catholique prenait un nouvel essor dans la France encore libre. On y notait en particulier que les congrégations religieuses devaient collaborer plus étroitement avec les mouvements d'Action catholique et que leurs membres seraient préparés dès le noviciat à cet apostolat. Les autorités ecclésiastiques auraient même chargé un prêtre de veiller à l'exécution d'un plan général tracé à cette fin.

tienne; et que l'Action catholique est de toutes les formes d'apostolat, toutes méritantes de l'Église, la plus conforme aux besoins de notre époque qui subit encore les conséquences délétères d'un effort laïcisateur si vaste et si prolongé¹. »

On ne saurait donc dans une mission paroissiale passer sous silence ce devoir primordial. Le prédicateur est tenu d'en exposer la nature et l'obligation, puis de montrer comment cette tâche doit s'accomplir dans la paroisse même.

Il indiquera aussi les degrés divers que comporte ce devoir. Mgr Civardi les établit nettement dans son manuel d'Action catholique: « Le devoir de l'Action catholique est général, — en effet, les documents pontificaux ne mentionnent nulle exception, — néanmoins, il ne lie pas tous les fidèles de la même manière et dans la même mesure, si bien qu'on peut établir une gradation dans les obligations. »

Et l'auteur emploie une comparaison: « Quand, dans un pays, l'armée est mobilisée, les citoyens ne peuvent tous combattre dans les premières lignes, ni endosser l'uniforme militaire. Mais tous doivent contribuer à la victoire et aider les combattants dans leur entreprise ardue. D'où la mobilisation civile, non moins nécessaire que la mobilisation militaire; elle comporte tout d'abord pour chaque citoyen un devoir négatif: se garder d'entraver l'action de l'armée combattante, ne pas faire du défaitisme. Elle comporte en outre des devoirs positifs: favoriser la résistance physique et morale des combattants, préparer les vivres et les munitions pour l'armée, contribuer aux dépenses de guerre, etc. C'est à peu près la même chose pour l'Action catholique, qui est *sicut castrorum acies ordinata*. » (*Cant.*, VI, 3.)

1. Lettre *Ex officiosis litteris* au cardinal Cerejeira, patriarche de Lisbonne.

Puis il cite ces paroles du cardinal Gasparri, secrétaire d'État, écrivant au nom du Pape: « Tout catholique doit sentir le besoin et l'obligation de se consacrer, ou tout au moins de contribuer à cette œuvre d'apostolat (l'Action catholique); il doit de même sentir le besoin et l'obligation de coordonner son action, suivant les possibilités, à celle des organes d'action reconnus, s'il ne veut pas s'exposer au danger de rendre son œuvre stérile, sinon même perturbatrice et dangereuse. »

Trois applications diverses, et qui dépendent des circonstances, d'un même devoir: se consacrer à l'Action catholique, y contribuer, y coordonner son action¹.

S'il s'agit de retraite fermée, la tâche du prédicateur est encore plus évidente. Les retraitants sont appelés à former une élite. C'est parmi eux qu'on devrait trouver les chefs, les dirigeants de l'Action catholique. Une retraite serait incomplète qui ne traiterait à fond ce sujet et n'allumerait dans l'âme des exerçants la flamme apostolique.

Pour les groupes ordinaires — groupes d'association, de paroisse ou de profession — il faudrait consacrer au moins quelques gloses, outre la conférence d'apostolat qui termine la retraite, à montrer ce qu'est l'Action catholique, son but précis, son rôle providentiel à notre époque, sa méthode telle que tracée par Pie XI, la part que doit y prendre tout laïc.

Ces notions essentielles sont exposées dans la plupart des ouvrages écrits sur ce sujet. Je me permets de recommander les décrets du V^e Concile provincial de Malines, commentés par l'aumônier général de l'A. C. J. B., l'abbé Mampeay². On pourra aussi utiliser les résumés des

1. Nous avons commenté ce passage dans notre volume *l'Action catholique d'après les directives pontificales*. Ch. V, « Devoirs des laïcs », pp. 100-117.

2. *L'Action catholique d'après les décrets du V^e Concile provincial de Malines*. 144 pages. Éditions Novissima, Bruxelles, 1939.

excellentes leçons du R. P. Adrien Malo, O. F. M., à l'Institut Pie XI¹.

Pour les groupes officiels d'Action catholique, en particulier les mouvements spécialisés de jeunesse, il semble qu'une méthode un peu différente, en vigueur surtout en France et en Belgique, et qui met à contribution le questionnaire, donne d'excellents résultats. Un religieux en a indiqué les points principaux dans une causerie dont nous reproduisons les grandes lignes en appendice.

Il serait opportun aussi, quelles que soient les retraites données, de faire connaître aux fidèles les indulgences accordées à ceux qui sont enrôlés dans l'Action catholique².

ŒUVRES VARIÉES

En second lieu, les « œuvres multiples de zèle ». Il en est de toute sorte: œuvres de jeunesse et d'adultes, œuvres d'hommes et de femmes, œuvres de charité et d'apostolat spécial. Les religieux qui s'en occupent ne se contenteront pas de travailler au succès de ces organisations, ils s'efforceront d'orienter leurs membres vers la véritable action catholique. Ils la leur feront donc connaître dans des entretiens collectifs ou particuliers, ils leur en montreront la nécessité et les avantages, les stimuleront à s'y enrôler et même les y prépareront par une formation spirituelle et apostolique.

Ils pourront même faire davantage. Dans sa lettre à l'épiscopat argentin, Pie XI parle de ces œuvres variées « dont le but est de promouvoir la piété et la formation religieuse ou la charité et la bienfaisance ». Elles ne font pas partie de l'Action catholique officielle, dit-il, mais elles doivent lui apporter leur concours. Et il ajoute: « Nous vous félicitons donc vivement, vénérables Frères, d'em-

1. Ils sont publiés dans « Nos Cours », Montréal.

2. Voir le rescrit de la Sacrée Pénitencerie apostolique à la page 32.

ployer ces bien méritantes institutions pour aider l'Action catholique. Ce but, vous l'atteindrez plus facilement si, comme nous l'espérons, vous les liez à l'Action catholique en déterminant opportunément les formes de l'adhésion de manière que, tout en conservant leurs propres finalités et leur organisation particulière, ces associations coopèrent efficacement au progrès de l'Action catholique. »

N'appartient-il pas aux religieux qui s'occupent de ces œuvres de disposer les choses pour que cette adhésion puisse se faire suivant les normes indiquées par le Souverain Pontife? Ils devront entrer, à cet effet, en pourparlers avec le directeur diocésain de l'Action catholique.

RETRAITES SACERDOTALES

Le cardinal indique en troisième lieu « la prédication au clergé, surtout dans les exercices spirituels ».

Ceux qui en sont chargés verront à « inculquer, avec l'accomplissement des autres devoirs sacerdotaux, celui de l'Action catholique, que le Saint-Père, depuis sa première encyclique, déclare « un des principaux devoirs du pasteur sacré ».

Sans doute, ce devoir, comme le remarque ailleurs Pie XI, n'oblige pas de la même manière le laïc et le prêtre. Le laïc est tenu de pratiquer l'Action catholique; le prêtre, lui, doit faciliter cette tâche, car « l'Action catholique, tout en étant de sa nature l'œuvre des laïcs, ne pourra, sans l'activité assidue et diligente des prêtres, ni débiter, ni prospérer, ni porter ses fruits particuliers » (Lettre à l'épiscopat argentin).

D'où pour le prêtre l'obligation de susciter ou du moins d'encourager l'établissement de l'Action catholique dans sa paroisse, puis d'en favoriser le développement et d'en diriger, d'en guider la marche.

Tâche assez lourde qui requiert des connaissances spéciales, du dévouement et, pour plusieurs, une nou-

velle adaptation. La retraite sacerdotale les aidera à remplir cette obligation si le prédicateur, fidèle aux directives pontificales, leur en montre les avantages et sait stimuler leur zèle.

Aucun n'y devrait manquer. Compétence et autorité, remarque la lettre que nous commentons, sont ici nécessaires. Il faut pour cela que le prédicateur ait non seulement une science théorique de l'Action catholique, mais encore qu'il soit au courant de son organisation dans le diocèse où il prêche, qu'il connaisse les besoins particuliers auxquels elle répond, et surtout les consignes épiscopales.

Quelques auteurs pourront lui rendre service. M. Duchein, P. S. S., a traité ce sujet à deux reprises, avec sa clarté et sa justesse habituelles, dans son *Directoire du saint Prêtre* (t. II, pp. 314-324, t. IV, pp. 179-189). Guerry (*l'Action catholique*) et Civardi (*Manuel d'Action catholique*) lui ont consacré plusieurs pages. Le chanoine Tiberghien y est souvent revenu dans *la Semaine religieuse* de Lille, et Mgr Audrain, maintenant évêque auxiliaire de Versailles, dans *Prêtre et Apôtre*, en des articles lumineux.

Au R. P. Meunier, O. M. I., directeur des Retraites fermées dans le diocèse des Trois-Rivières, nous devons un livre des plus instructifs, et d'un caractère pratique, que S. Exc. Mgr Comtois a chaleureusement recommandé: *le Curé dans la hiérarchie de l'Action catholique*. Nous avons écrit nous-même, dans notre ouvrage: *l'Action catholique d'après les directives pontificales*, tout un chapitre sur le rôle du clergé (pp. 116-140). En voici le sommaire: « L'Action catholique doit être rangée parmi les devoirs primordiaux du ministère pastoral. — Triple rôle du clergé: s'assurer des collaborateurs laïcs, les former, les diriger. — Qualités que réclame cette tâche et moyens de les acquérir. »

ÉDUCATION

Le cardinal aborde ensuite le domaine de l'éducation. Il va s'y étendre davantage. Ses directives, tout en regardant encore les prêtres, ne les concernent pas uniquement. Elles s'appliquent aussi bien aux Frères et aux Sœurs. Comme nous avons consacré à celles-ci une étude spéciale¹, nous ne nous arrêterons pas aux points qui pourraient leur être particuliers.

En quelques pays, entre autres dans la province de Québec, l'éducation est pour une bonne part entre les mains des religieux. La jeunesse sera ce qu'ils la feront. Ce serait une grande faute que de négliger cet avantage, de ne pas s'efforcer de former plus que des chrétiens ordinaires, des apôtres.

« La formation à l'esprit d'apostolat, propre à l'Action catholique, déclare Pie XI, est un élément essentiel de l'éducation en ces temps nouveaux ». Variés sont les motifs qui l'imposent.

a) *Rempart de la vie chrétienne*

Elle constitue d'abord un sûr rempart de la vie chrétienne. L'apôtre doit donner l'exemple. Il sait que c'est sa meilleure arme, et qu'à prêcher des choses qu'il ne pratique pas, il se dépense en vain. Parce qu'apôtre il veillera donc spécialement sur sa conduite, il s'interdira des actes que des chrétiens médiocres peuvent se permettre et qui l'auraient peut-être entraîné à des chutes fatales. Il peut compter aussi sur des grâces spéciales, grâces requises pour son apostolat et dont bénéficiera sa vie chrétienne.

Cet apostolat est « étroitement lié à celui du sacerdoce. Un sage éducateur ne peut l'oublier: sans quoi il

1. *L'Action catholique et les religieuses*. École Sociale Populaire, n° 294, 32 pages

restreindrait les horizons du bien qu'il peut élargir devant l'âme généreuse des jeunes, il priverait l'Église d'auxiliaires précieux ».

Combien sont justes ces remarques. Qu'on songe aux laïcs qui, en tout temps et en tout pays, se sont dévoués pour l'Église, sur les champs d'action les plus divers: dans la magistrature, dans l'armée, dans le journalisme, à l'Université, au Parlement, à l'usine. Quels services ils ont rendus à la religion, services que n'aurait pu rendre souvent le clergé.

De nos jours plus que jamais l'Église demande au laïcat de collaborer à l'apostolat hiérarchique, de suppléer à l'insuffisance numérique des prêtres ou à leur impossibilité d'atteindre certains milieux.

Dans une magnifique étude présentée à l'Académie canadienne Saint-Thomas-d'Aquin en novembre 1930, un universitaire de marque, M. Antonio Perrault, établissait la part que les laïcs peuvent prendre à l'apostolat doctrinal de l'Église:

« Sur les problèmes essentiels de la vie, sur les fins éternelles et temporelles de l'homme, celles-ci soumises à celles-là, sur l'aménagement, si je puis dire, d'un groupe humain, dans un territoire donné, sur le développement de ses institutions d'ordre religieux et moral, intellectuel et économique, familial et scolaire — relations des autorités civiles et religieuses, l'union du capitaliste et du travailleur, leurs droits et leurs devoirs respectifs, l'éducation de l'enfant — bref, sur l'essentiel de la vie des individus et des peuples, l'Église catholique promulgua des directives. Elle les précise chaque jour.

« Quels précieux services rendront les laïcs qui, d'accord et en harmonie avec les autorités religieuses, connaîtront à fond ces directives, s'en feront les propagandistes là où les réalités quotidiennes les placent et par tous les moyens, par l'exemple de la vie, par la législa-

tion, par l'application exacte des lois, par la plume et la parole¹. »

Mais ne faut-il pas, dès l'école, dès le collège, préparer les jeunes gens à cet apostolat intellectuel ? Un de nos hommes publics les plus attachés à l'Église, les plus soucieux de répandre son enseignement social et de le faire pénétrer dans les mœurs et les lois, déclarait, lors des fêtes du quatrième centenaire de la Compagnie de Jésus, à la salle académique du collège Sainte-Marie, que sa « vocation sociale » était née sur les bancs de ce collège, qu'il y avait appris à se dévouer pour sa patrie et sa religion. Les conférenciers de nos Semaines sociales, les orateurs de nos Journées et de nos Congrès catholiques ne pourraient-ils rendre le même témoignage à leur Alma Mater, de quelque région de la province qu'ils viennent ?

b) *Bonne marche du collège*

D'autre part, continue Son Éminence, cette formation « aide à la bonne marche du collège. Personne ne peut nier l'inestimable bien qui en résulte par le bon exemple mutuel, l'action conquérante auprès de compagnons moins bons, l'effort pour transformer la vie du collège en une préparation vivante au travail ».

Ici encore apportons un témoignage autorisé, un témoignage épiscopal de chez nous. S. Exc. Mgr Courchesne notait l'an dernier (circulaire au clergé, 25 janvier 1940) la profonde influence de cette formation dans son petit séminaire. « Il s'agissait, remarque-t-il d'abord, de former des élèves à l'apostolat et de les préparer à porter la responsabilité de la marche d'un mouvement dont les méthodes n'étaient pas encore clairement définies. Les militants devaient travailler sur un milieu fermé, sur des

1. Ce travail a paru en brochure à l'École Sociale Populaire: *la Participation des laïques à l'apostolat intellectuel de l'Église*, n° 209.

confrères qui ne les perdaient pas de vue: apostolat qui exige beaucoup de prudence, de tact et de renoncement. »

Le succès a répondu aux efforts. Douze groupes sont en pleine activité. Chacun a sa réunion hebdomadaire et sa récollection mensuelle. Le premier service créé a été *l'entraide scolaire*. « Les quatre ou cinq premiers adoptent pour ainsi dire les quatre ou cinq derniers de chaque classe et les aident de toutes les façons possibles. Ce service a opéré dans certaines âmes des bouleversements profonds et il faut bien se convaincre que les actes font souvent plus pour l'expansion du règne du Christ que les paroles. »

Il y a aussi un service missionnaire. « Les responsables ont mis à l'honneur la petite tirelire où vont s'engouffrer les timbres et les sous: contribution bien ridicule si l'on considère les besoins des missionnaires, mais réalisation prometteuse si l'on tient compte de l'habitude que nos jeunes prennent de grever leur modeste budget au profit du trésor commun. »

Bref, « le directeur des élèves et le directeur spirituel nous disent que les élèves ont meilleur esprit. Personne ne se blessera si vous les en croyez. Avec la grâce de Dieu, la section prétend bien continuer son travail d'adaptation et de pénétration, car dans tous ses services elle ne manque pas de faire passer la note chrétienne, qui ainsi peut se rendre dans les coins les plus réfractaires de la masse.

« Elle est puissamment aidée dans son œuvre par l'expérience qu'acquiert de jour en jour ses dirigeants, par la protection paternelle des autorités et par la collaboration bienveillante de tout le personnel ».

c) *Sauvegarde contre les dangers modernes*

Le cardinal ajoute enfin que les jeunes auxquels une telle formation a été donnée « seront ainsi plus aguerris pour mieux surmonter les nombreux et graves dangers du

milieu social moderne qui, on ne l'a que trop constaté, fait de nombreuses victimes parmi ceux-là même qui ont été éduqués dans les écoles catholiques ».

Une instruction religieuse, bien adaptée aux besoins de nos jours, joue ici un rôle important. Elle sera l'une des meilleures sauvegardes de la foi chez les hommes de demain. Et où, si ce n'est dans nos maisons d'éducation, par des maîtres compétents et en vue de l'apostolat, cette éducation peut-elle être donnée de façon vraiment efficace ?

Le problème a été discuté récemment en France. Quelques-uns, des mieux intentionnés, se réclamant de l'admirable fondateur de la J. O. C., favorisaient les méthodes actives. Le chanoine Cardijn a, en effet, écrit : « Aucune institution scolaire — ni primaire, ni professionnelle, ni moyenne, ni supérieure, ni universitaire — ne donnera à la jeunesse une formation équivalente à celle que lui donne un mouvement que la jeunesse elle-même anime d'un souffle dynamique, en qui elle incarne une mystique et dans lequel elle fait l'apprentissage pratique de la mission qui est sienne. Les cours et les leçons si fondamentaux, si nécessaires qu'ils soient, ne remplaceront jamais les méthodes actives qu'un mouvement met essentiellement en jeu et qui inculquent à la jeunesse un sens des responsabilités, une discipline, un esprit social qu'aucun enseignement ne pourra jamais inculquer ! »

A cette théorie, un des membres les plus distingués de l'épiscopat français, dont le zèle et la compétence sont bien connus, S. Exc. Mgr Dubourg, archevêque de Besançon, a répondu en ces termes : « Si admirateur que je sois du chanoine Cardijn qui, en fondant la J. O. C., a fait œuvre géniale, j'estime qu'il exagère en affirmant que les cours et les leçons ne remplacent jamais les méthodes actives et volontiers je reprendrais sa phrase, mais en la retournant pour affirmer à mon tour que jamais les méthodes actives qu'un mouvement comme la J. O. C. met

en jeu, ne remplaceront les cours et les leçons, qui sont fondamentaux et essentiels. Il faut en effet à nos jeunes, en matière religieuse, une base solide de connaissances suffisantes que rien ne saurait suppléer. »

N'est-ce pas le langage même de la raison et de l'expérience ?

ASSOCIATIONS INTERNES

Avant de quitter le terrain de l'éducation, Son Éminence rappelle deux recommandations du Souverain Pontife.

La première est la fondation dans les maisons d'éducation d'Associations internes. Ces associations ne sont autres que des groupements d'Action catholique. Le Pape ne leur impose pas une forme particulière. Il laisse à chaque maison de déterminer, suivant les directives de l'évêque du diocèse, celle qui conviendra le mieux aux exigences et aux besoins du milieu.

On a adopté presque partout un même type en tenant compte des catégories diverses d'élèves. C'est la Jeunesse étudiante catholique (J. E. C.) qui ajuste ses méthodes à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement universitaire. J'ai traité ce sujet dans une brochure récente consacrée à la jeunesse. Je me permets d'y renvoyer le lecteur ¹.

ASSOCIATIONS PIEUSES

Il en est ainsi de la deuxième recommandation du Souverain Pontife. Elle a trait aux associations pieuses. Celles-ci ne sont pas des groupements d'Action catholique proprement dits, comme le Pape l'a souvent appelé. Mais il voudrait que, tout en restant distinctes, elles collaborent avec eux. De quelle façon ?

1. *La Jeunesse et l'Action catholique*, École Sociale Populaire, nos 319-320, 64 pages.

Trois moyens sont indiqués. La prière d'abord.

Les religieux devront inviter souvent les membres des associations pieuses qu'ils dirigent, surtout « des Institutions et Congrégations qui réunissent les jeunes pour maintenir les fruits de l'éducation chrétienne », à demander au ciel le succès de l'Action catholique. Outre l'aide que lui apporteront ces prières, elles amèneront ces jeunes à la considérer comme une œuvre de première importance.

Faire mieux connaître l'Action catholique sera le deuxième moyen. Combien ne savent rien de sa nature, de sa nécessité, de ses avantages. Œuvres auxiliaires, les associations pieuses se doivent de lui gagner des adeptes, de lui assurer des sympathies en la faisant voir sous son vrai jour, en montrant tout le bien que la religion peut en tirer. Il y a sur ce point des incompréhensions renversantes. Elles proviennent presque toujours d'une idée inexacte, d'une fausse conception du rôle de l'Action catholique.

Enfin, troisième moyen, lui fournir des recrues. Puisque l'Action catholique est un devoir de la vie chrétienne, les associations pieuses doivent y pousser leurs membres. Elles feront davantage. Elles lui prépareront ses meilleurs dirigeants. Elles seront pour elle une pépinière de chefs. Tel est bien le rôle qu'on assigne de plus en plus à ces pieux groupements, à ceux surtout qui réunissent les jeunes.

« Foyers de vie intérieure intense, déclarait l'abbé Duperray au Congrès de l'Union des Œuvres à Marseille, en 1936, ils apporteront à l'Action catholique une précieuse collaboration en préparant des âmes de valeur, en les orientant vers les postes de choix de l'Action catholique, en apportant un concours irremplaçable de prières, de sacrifices, d'immolation pour le succès de l'Action catholique. »

« Ce sera, affirmait de son côté, à la Semaine sociale de Naples, le R. P. Garagnani, S. J., pour les associations religieuses une joie et une fierté de passer la fleur de leurs adhérents aux cadres officiels de cette action, voulue par le Saint-Siège, parce que là, dans la grande armée, sous le haut commandement du Pape et des évêques, ils livrent le bon et grand combat pour Jésus-Christ et pour l'Église. »

Et Pie XI lui-même, en s'adressant aux Congrégations mariales, précise que les œuvres auxiliaires « peuvent et doivent aider l'initiative centrale de l'Action catholique. Le Pape s'attend tout particulièrement à voir surgir parmi tant de fils aussi bien préparés les plus beaux rameaux, les meilleurs collaborateurs ».

Dans la magnifique allocution qu'il prononçait le 4 septembre dernier, Pie XII a repris le même sujet. Bien qu'adressées à l'Action catholique italienne, ses paroles ont une portée universelle. Elles regardent les catholiques du monde entier. Il nous paraît opportun de les rapporter ici.

« Outre l'union entre eux, il y aura un avantage et un gage d'affection à ce qu'il y ait union entre les membres de l'Action catholique et ceux des autres associations.

« L'organisation de l'Action catholique italienne, bien qu'elle soit le principe d'ordre des catholiques militants, rencontre à côté d'elle d'autres associations qui dépendent aussi de l'autorité ecclésiastique et dont quelques-unes, ayant également un but et une forme d'apostolat, peuvent se dire aussi collaboratrices dans l'apostolat hiérarchique. Entre ces associations et celle de l'Action catholique, qui ne voit combien il est nécessaire qu'il existe une mutuelle bienveillance, une large compréhension, une sincère coopération: dons et vertus qui ont leurs racines, d'une part, dans le très pur zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes; d'autre part, dans leur appartenance au corps mystique du Christ, où ils puisent le suc vivifiant.

« Les unes et les autres ne se heurteront pas dans le travail auquel elles se consacrent, selon leurs propres statuts, approuvés par l'autorité de l'Église. Elles s'aideront même, seront une émulation mutuelle, se soutiendront afin que, dans la variété du domaine spirituel qui s'adapte, se plie aux divers usages, aux changements et aux circonstances, aux tempéraments différents, apparaisse et brille le signe caractéristique du chrétien: la charité.

« Si, dans les instituts catholiques d'éducation, de même que dans les associations ecclésiastiques ayant un but et une forme d'apostolat déjà organisé, on insère les associations internes d'Action catholique, celles-ci y entreront avec réserve et discrétion, sans troubler en rien la structure et la vie de l'institut ou de l'association, mais en imprimant seulement une nouvelle impulsion à l'esprit et à la forme d'apostolat, l'introduisant dans la grande organisation centrale. »

CONCOURS DE LA PRIÈRE

Ces directives concernent particulièrement les religieux éducateurs. Son Éminence revient de nouveau à tous les religieux, aux prêtres surtout, et elle leur donne deux dernières consignes.

D'abord, comme les membres des associations pieuses, ils doivent prier pour l'Action catholique. Leur exemple entraînera les fidèles. Mais surtout la prière du prêtre, toute-puissante sur le Cœur de Jésus, vaudra à cette œuvre de choix d'abondantes et précieuses bénédictions.

DIRECTION SPIRITUELLE

Puis, en direction spirituelle, l'Action catholique ne sera pas oubliée. Aux âmes qui cherchent auprès d'eux lumière et aide, qui veulent vivre une vie vraiment chrétienne, qui désirent accomplir de leur mieux la volonté

divine, les religieux feront connaître cette forme nouvelle de l'apostolat laïc.

Ils les engageront à s'y intéresser, à la considérer comme une des œuvres les plus chères, à l'heure actuelle, au Souverain Pontife, les plus liées aux intérêts de l'Église. Lui donner place dans leurs préoccupations apostoliques, offrir pour elle leurs souffrances et leurs prières, tout catholique le peut, tout catholique le doit. C'est le minimum auquel chacun est tenu. Personne ne peut s'y soustraire sans manquer à son devoir, à « un devoir essentiel de la vie chrétienne ».

Mais la plupart sont obligés, comme nous l'avons vu, à une contribution plus active. Ils doivent « entrer » dans l'Action catholique. C'est l'expression même qu'emploie Son Éminence. Les religieux s'efforceront donc de les en persuader. En pratique, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire collaborer à l'apostolat hiérarchique, en d'autres termes, aider le clergé à étendre le règne de Notre Seigneur.

Mais cette aide, ce n'est pas à l'étranger, dans des pays lointains, que chacun l'apportera. Le prêtre que le laïc est appelé à aider vit près de lui, dans son milieu, dans sa paroisse. C'est son curé.

Et comme cette aide, pour mériter le nom d'Action catholique, doit être organisée, on s'en acquittera en s'enrôlant dans quelque groupe et en prenant part à son activité: groupe d'Action catholique, reconnu, mandaté par l'évêque, ou, si ce n'est pas possible, au moins groupe auxiliaire qui appuie, qui seconde le premier.

Telle est la direction que les religieux sont invités à donner aux fidèles dont ils ont la charge spirituelle. En pratique, il est rare qu'un laïc qui veuille faire de l'Action catholique n'en trouve pas l'occasion. On peut toujours collaborer avec le clergé, on peut toujours travailler avec

lui, dans une organisation paroissiale ou diocésaine, à combattre le mal et à propager le bien.

Mais un trop grand nombre ignorent encore la portée de ce devoir, un trop grand nombre surtout n'y sont guère entraînés. C'est pour cela sans doute que S. S. Pie XII a voulu, alors qu'il était secrétaire d'État, convier les religieux à se faire les entraîneurs des apôtres laïcs, à les aider à accomplir leur devoir d'Action catholique.

Il ne leur demande pas de prendre la tête de cet important mouvement, de se substituer à ceux qui en sont naturellement chargés: évêques dans leurs diocèses, curés dans leurs paroisses.

C'est simplement une collaboration, une aide que le Pape réclame d'eux. Il voudrait les voir « coopérer en plein accord avec le clergé séculier pour la diffusion du règne du Christ ».

Tel est bien le rôle des religieux. Ils n'y ont pas fait défaut jusqu'ici. Ils n'y manqueront pas en ces heures difficiles, alors que l'Église présente l'Action catholique comme le moyen providentiel d'étendre le règne du Christ et que l'union de tous les efforts pour assurer son succès s'impose impérieusement.

En agissant ainsi, conclut Son Éminence, « les religieux continueront leur glorieuse tradition de généreuse promptitude à subvenir aux besoins des âmes et à répondre aux désirs du Vicaire du Christ ».

Ils ne pourraient désirer plus bel éloge.

Lettre de Son Éminence le cardinal Pacelli

secrétaire d'État de Sa Sainteté, aux supérieurs
religieux et religieuses

Du Vatican, 15 mars 1936

TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Vous connaissez bien les grandes espérances que le Saint-Père fonde sur l'Action catholique pour la rénovation chrétienne de la société et le réconfort que lui procurent les nouvelles, venues même des pays de Missions, sur le développement de cette œuvre et sur les fruits précieux que le Seigneur produit par son moyen.

Ce lui fut une source de consolation particulière de voir le généreux empressement avec lequel quelques Ordres et Congrégations religieuses d'hommes et de femmes ont mis à la disposition de l'Action catholique des sujets, qui par la plume, la parole, leur coopération en ont favorisé le développement et en assurent les fruits. L'Auguste Pontife eut plusieurs fois l'occasion d'exprimer son approbation et sa satisfaction. Récemment encore, dans la lettre d'octobre dernier, à l'épiscopat du Brésil, il souhaitait que l'aide des familles religieuses dépassât toutes les autres en efficacité et en étendue.

On peut donc s'attendre, selon les conseils inculqués dans cet important document, à voir organiser des cours spéciaux pour la préparation des religieux à ces nouvelles obligations, de sorte que, dans la prédication et les œuvres multiples de zèle, les fidèles soient stimulés et formés à l'apostolat de l'Action catholique. Puisqu'un des grands mérites des religieux est la prédication au Clergé, surtout dans les exercices spirituels, étant ainsi mieux préparés, ils pourront avec plus de compétence et d'autorité, inculquer, avec l'accomplissement des autres devoirs sacerdotaux, celui de

l'Action catholique, que le Saint-Père depuis sa première encyclique déclare « un des principaux devoirs du pasteur sacré ». Mais sans aucun doute, la collaboration des religieux ne sera pas moins efficace dans l'éducation de la jeunesse, placée en grande partie sous leur direction, dans des conditions de temps et de lieu qu'on ne pourrait désirer meilleures.

L'Auguste Pontife, en plusieurs circonstances, a déclaré avec insistance que la formation à l'esprit d'apostolat, propre à l'Action catholique, est un élément essentiel de l'éducation en ces temps nouveaux, un sûr rempart de la vie chrétienne, et que c'est une grâce spéciale que d'être appelé à un apostolat si étroitement lié à celui du sacerdoce. Un sage éducateur ne peut l'oublier : sans quoi, il restreindrait les horizons du bien qu'il faut élargir devant l'âme généreuse des jeunes, il priverait l'Église d'auxiliaires précieux et atteindrait difficilement tous les buts d'une véritable éducation chrétienne.

D'autre part cette formation aide à la bonne marche du collège. Personne ne peut nier l'incalculable bien qui en résulte pour le bon exemple mutuel, l'action conquérante auprès de compagnons moins bons, l'effort pour transformer la vie du collège en une préparation plus vivante au travail, qui ensuite, soit pendant les vacances, soit après l'achèvement des études, se développeront dans les organisations d'Action catholique. Les jeunes seront ainsi plus aguerris pour mieux surmonter les nombreux et graves dangers du milieu social moderne qui, on ne l'a que trop constaté, fait de nombreuses victimes parmi ceux-là même qui ont été éduqués dans les écoles catholiques.

Pour tous ces graves motifs, auparavant déjà le Saint-Père avait recommandé la fondation des Associations internes, qui fleurissent si heureusement dans de nombreux Instituts. Il demandait aussi que les Associations pieuses dépendant des religieux fussent stimulées « à donner leur

concours providentiel à l'Action catholique, soit par la prière, soit en faisant connaître la beauté, la nécessité et les avantages de l'Action catholique, soit en poussant et en dirigeant vers elle leurs propres membres : cela doit surtout s'entendre des Institutions et Congrégations qui réunissent les jeunes pour maintenir les fruits de l'éducation chrétienne » (Lettre de S. Ém. le cardinal Pacelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, à M. le Comm. Auguste Ciriaci, président général de l'Action catholique italienne, 30 mars 1930).

Si, de plus, les excellents religieux ne se contentent pas de diriger vers cette intention leurs prières, mais s'efforcent de persuader les personnes mises sous leur direction spirituelle de prier pour l'Action catholique et d'y entrer, leur coopération sera vraiment complète et des fruits abondants en résulteront pour l'Action catholique et par conséquent pour l'Église entière. En se conformant à ces directives, les religieux continueront leur glorieuse tradition de généreuse promptitude à subvenir aux besoins des âmes et à répondre aux désirs du Vicaire du Christ en ce moment si difficile pour la protection de la jeunesse, menacée de tant d'ennemis et en particulier par la propagande communiste. Ce sera un acte d'exquise charité que de coopérer en plein accord avec le clergé séculier pour la diffusion du règne du Christ, ce qui est le constant souhait de l'Auguste Pontife.

Dans la certitude que cette riche promesse de Dieu se traduira en réalité consolante, le Saint-Père, comme expression de sa reconnaissance et comme gage des célestes faveurs, accorde à tous les Supérieurs et membres de votre famille religieuse la Bénédiction apostolique.

De mon côté, j'ajoute mes meilleurs vœux pour le plus heureux succès de cette collaboration désirée en une matière aussi sainte et je profite de cette circonstance pour me dire, avec les sentiments de respect distingué, de Votre Révérence, le serviteur très dévoué en N.-S.

Eugène, Card. PACELLI.

Notes sur les retraites de mouvements spécialisés de jeunesse

Avant de donner une retraite ou une récollection:

— se mettre dans la mentalité de ceux auxquels on doit la donner (lire, relire par exemple les journaux du mouvement, y noter des exemples...);

— se fixer une idée à faire goûter, la détailler en un questionnaire très concret et développé dans le sens des Exercices spirituels (première et seconde semaine).

N. B. — Cette idée devra être une idée-force dont il faut approfondir le sens. Pour cela, apprendre de l'aumônier fédéral l'enquête menée actuellement et les points sur lesquels il jugerait bon d'insister.

* * *

Dans nos récollections et retraites, la première rencontre est une instruction d'ouverture de retraite, œuvre entière du prédicateur où il accueille les participants et les invite:

- au silence,
- à la prière,
- au don total au Christ.

C'est à partir de la deuxième rencontre, ordinairement, qu'on use du questionnaire.

Ce questionnaire — photocopié si possible — est remis à chaque retraitant. Avant de le lui livrer, on lui explique ce qu'on attend de lui.

Le retraitant a un quart d'heure pour réfléchir, chez lui dans sa cellule, ou à la chapelle.

Le quart d'heure écoulé, le prédicateur ouvre le feu en mettant dans le sujet et en commençant à exposer; puis il interroge, il requiert des faits faciles, en cite lui-même, d'après ses lectures des brochures du mouvement, et il demande par exemple: « Chez toi, n'est-ce pas comme ça? Dans ta section, n'est-ce pas la même chose?... » Il fait juger les faits cités à l'aide des principes, de la doctrine, qu'il insère ou fait découvrir, recherche comment cette doctrine peut vivifier les faits cités... Peu à peu, il tâche de jeter les âmes en plein surnaturel, de le leur faire découvrir, goûter.

Quand on voit que tel développement est nécessaire, ne pas craindre de s'y laisser entraîner (à moins qu'on ne sorte trop du

sujet), de même que dans une méditation, on s'arrête au point qui plaît le plus, qui rencontre le plus de résonance, qui nourrit.

On n'épuisera pas le questionnaire... on ne donnera pas tous les arguments..., celui seulement qui « prend » l'auditoire.

De même, ne pas hésiter à renvoyer telle réponse à l'échange de vues suivant...

Au bout de trois quarts d'heure d'échanges de vues (c'est la bonne moyenne, surtout pour les débutants qui ont besoin de réunions fréquentes et courtes), on se rend en silence à la chapelle pour les colloques, c'est-à-dire, par exemple, on reprendra les points médités, on priera tous ensemble dans le plus grand recueillement, de huit à dix minutes, et on invite à rester davantage. — Le temps et la manière dépendent du degré de force des retraitants: débutants, militants, dirigeants.

Puis les retraitants rentreront dans leur chambre pour noter, réfléchir, prier...: vingt minutes, plus dix minutes à étudier le questionnaire suivant.

Pendant ce temps, le prédicateur fait appeler ou reçoit tous les retraitants, consulte leurs notes, parle de leur vie, de leurs résolutions...

N. B. — Dans la rédaction des notes, ne pas s'étonner de voir s'insérer des faits tout matériels (menu des repas, programme de jeux, etc...). Peu à peu ils comprendront que cela n'a rien des notes de retraite. — Craindre plutôt les formules toutes faites, qui sentent un catéchisme appris par cœur, sans réflexion; pousser à une rédaction plus personnelle, plus sincère, en demandant ce qu'elles veulent dire, ces belles formules... Souvent ces âmes vivent d'une piété plaquée, et toute extérieure.

Le soir de la récollection roulera sur les Exercices de la première semaine (fondement, contrition, péché, purification, en un mot).

Y insister sur la libération de son âme, la loyauté à y introduire, l'appel au Christ, son infinie miséricorde, plus que sur la crainte.

Faire un examen de conscience, citer les péchés mortels possibles: contre la chasteté, sacrilèges, calomnies, injures aux parents, vols, etc., de manière que le retraitant soit moins effrayé au tribunal de la pénitence... La miséricorde du Christ passe... Profitons-en.

Au repas du soir, lecture jusqu'au deuxième plat compris (ou même, pour les dirigeants, pendant tout le repas). Préparer les retraitants à cette lecture en silence. Avoir eu soin de choisir une lecture facile et adaptée.

Souvent, la veillée, après la récréation du soir, est consacrée à un moment d'heure sainte devant le Saint Sacrement exposé. L'idéal est que ce soit les dirigeants qui s'en chargent; ils font prier et chanter leurs camarades tandis que deux prêtres confessent.

Le matin, avant la messe, une méditation, faite par le prédicateur, sur la messe ou sur le Christ, dans le sens du Règne. Cette méditation se fait dans la salle des Exercices (durée: une demi-heure) ou à la chapelle, surtout pour les dirigeants: cet exercice y est davantage méditation qu'instruction.

La messe... une messe dialoguée, suivant *Jociste, Prié*. Des dirigeants lisent le propre de la messe. Offrande des hosties à l'offertoire. Quelques chants. Action de grâces très simple par celui qui fait suivre la messe (y prier aux intentions des parents, amis, camarades de quartier, section, fédération, aumôniers, Eglise, camarades, chômeurs et malades, résolutions, journée de récollection, activité du mouvement...).

Après le déjeuner (où on lit), récréation de vingt à trente minutes et reprise par une visite au Saint Sacrement, puis étude du questionnaire. Les dirigeants suppriment de plus en plus cette récréation.

On a le temps d'avoir, le matin, deux à trois échanges de vues aux cercles d'études. On fera réciter deux dizaines de chapelet par section. Si on le voyait utile pour les débutants, on leur donnerait une courte récréation ou on ferait chanter. Le prédicateur devra profiter de tous les moments libres pour voir son monde.

Le matin, les questionnaires seront centrés sur le Christ.

A midi, lecture au moins jusqu'au deuxième plat.

Récréation et, vers 1 h. 45, chemin de croix, ou chapelet pour permettre une reprise plus douce dans le recueillement et la réflexion.

Le soir on peut avoir deux échanges de vues ou instructions avec questionnaire.

A la dernière instruction, clôture par un fervorino sur la confiance, le cran, la conquête.

Vers 4 h. 15, le goûter.

Après le goûter, réunion facultative par les dirigeants fédéraux.

Vers 5 heures, bénédiction du Saint Sacrement.

Différence entre une retraite et une récollection.

La récollection diffère d'une retraite comme une retraite de trois jours d'une retraite de huit jours.

L'âme y est plus graduellement exercée. Dans une retraite, on pourra, *v. g.*, insister davantage sur la crainte. La purification sera plus profonde.

Le questionnaire

Le questionnaire doit être:

- concret, c'est-à-dire prêt à être complété par des faits;
- adapté au milieu (le chef scout n'est pas le chef jociste; le chef jéciste n'est pas le chef jociste, etc...);
- facile; pas de mots rares. Pas de questions générales auxquelles seul le prédicateur puisse répondre, *v. g.*: « Qu'est-ce que l'Action catholique? » mais: « Croyez-vous que les laïques puissent aussi être comme des prêtres du Christ? Le Pape ne l'a-t-il pas dit?... Comment?... »

Ne pas demander: « Quelle est la plus grande erreur du matérialisme, du laïcisme, des temps modernes? » mais dire: « Pouvez-vous citer des exemples de gens qui vivent comme si Dieu n'existait pas, comme si la religion n'avait pas à se mêler de leurs affaires professionnelles, — familiales, etc...? »

— court: cinq ou six questions suffisent.

Avant chaque instruction, on rappellera les idées des précédentes instructions, si possible à l'aide des suggestions fournies dans les échanges de vues par les retraitants.

En général, l'échange de vues est difficile à mettre en branle: prévoir beaucoup d'exemples pour exciter l'auditoire à apporter les siens.

Quand on est devant un auditoire par trop mou, on pourra quelquefois constituer des commissions d'études du questionnaire sous le contrôle d'un dirigeant. Mais on doit éviter tout danger de nuire au recueillement; cette méthode suppose un encadrement suffisant et il ne faut pas en abuser.

Les résolutions

Dès la confession, on en fera la grande affaire. Ne pas se contenter d'un esprit, d'un enthousiasme: c'est trop vague.

Les résolutions porteront sur la prière, la réforme du caractère et l'apostolat. Du reste, tout cela ne fait qu'un bloc.

Pour la réforme du caractère, on parlera de la méthode de l'examen particulier et du contrôle du directeur spirituel.

Les résolutions seront mises au point par le directeur spirituel.

Indulgences pour les inscrits à l'Action catholique

Rescrit de la Sacrée Pénitencerie Apostolique

Par rescrit du 7 juin 1932 ont été concédées aux inscrits à l'Action catholique les indulgences suivantes à gagner conformément aux conditions ordinaires:

a) Partielle

I. — De trois cents jours, en faveur:

1° Des assistants et vice-assistants de n'importe quel grade, pour toute œuvre d'apostolat au profit de l'Action catholique;

2° Des dirigeants et membres: a) lorsqu'ils accompliront quelque acte au profit de l'A. C. ou participeront aux réunions, instructions et conférences d'Action catholique; b) toutes les fois qu'ils s'adonneront à la méditation quotidienne, pendant un quart d'heure au moins.

II. — De cent jours, en faveur:

Des dirigeants et membres qui porteront toute la journée l'insigne distinctif de l'organisation à laquelle ils appartiennent.

b) Plénière

I. — Pour les assistants et vice-assistants centraux et diocésains, pour les dirigeants et membres: à la fin des saints exercices et des cours de culture, de propagande, ainsi que des réunions diocésaines ou régionales, à la condition que ces réunions se terminent par une cérémonie religieuse de circonstance, avec messe et communion générale.

II. — Pour les dirigeants et propagandistes: deux fois par mois s'ils organisent et font des conférences ou tiennent des réunions dans la paroisse et au dehors, au moins deux fois par mois, en faveur des membres de l'Action catholique.

III. — Pour les dirigeants et membres:

1° Le jour de l'agrégation ou du renouvellement de l'inscription;

2° Une fois par mois: a) à la clôture de la retraite mensuelle, s'ils y ont pris part; b) si, respectivement, pendant le mois entier, ils se sont adonnés à la méditation quotidienne, au moins durant un quart d'heure; s'ils se sont confessés chaque semaine, s'ils ont reçu chaque jour la communion, s'ils ont fréquenté régulièrement les réunions de l'organisation à laquelle ils appartiennent;

3° Aux fêtes suivantes: Noël, Épiphanie, Pâques, Ascension, Fête-Dieu, Saint Cœur de Jésus, Pentecôte, Immaculée Conception, Annonciation, Assomption, saint Joseph, époux de la Vierge Marie, saint Pierre, apôtre, saint François d'Assise, Toussaint, saints patrons de chacune des organisations nationales et saints patrons de chaque association paroissiale;

4° S'ils prennent part aux suffrages pour les âmes des défunts assistants, dirigeants et membres de l'Action catholique.

Imprimi potest: E. PAPILLON, S. J., *Procurator*. 15 janvier 1941

Nihil obstat: Léon BOUVIER, S. J., *Cens. dioc.* 16 janvier 1941

Imprimatur: J.-C. CHAUMONT, P. A., *Vicaire général*. 16 janvier 1941

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

164. Les Petites Industries féminines à la campagne.	Georges BOUCHARD
165. L'Union ouvrière	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. Les Anciennes Corporations.	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. Le Communisme international au Canada.	E. S. P.
168. Parents et Maîtres, leur collaboration.	Abbé Arthur MAHEUX
169. L'Enseignement agricole d'hiver.	Albert RIOUX
170. Le Cinéma.	Oscar HAMEL
171. La Crise protestante.	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
172-173. La Formation technique.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. La Gaspésie intérieure.	PÉNINSULAIRE
175. Chefs ouvriers catholiques.	L.-G. HOGUE
176. La Mission sociale de l'hygiène.	Dr J.-A. BAUDOIN
177. Les Associations ouvrières au Canada.	E. S. P.
178. Rotary et Maçonnerie.	E. S. P.
179. L'Indissolubilité du mariage.	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. Le Tourisme source de richesse.	Eugène L'HEUREUX
181. La Vaccination antituberculeuse.	Dr J.-C. BOURGOIN
182. L'Utilisation des sous-produits de la pêche.	Joseph RIST
183-184. La Paroisse au Canada français.	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
185. L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catho- lique	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHIELPE, S. J.
186. L'Industrie chimique et le Canada.	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. Le Travail des jeunes filles.	Mme W. RAYMOND
188. Les Communautés religieuses et la Cité.	Juge C.-E. DORION
189. Les Œuvres dans la Cité.	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. Le Syndicalisme catholique canadien.	E. S. P.
191. La Semaine sociale de Chicoutimi.	Wilfrid GUÉRIN
192. L'Eglise et la question syndicale.	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. Nos Orphelins.	Sœur AILLAIRE, etc.
194-195. Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.	S. S. PIE XI
196. L'Enseignement religieux.	S. G. Mgr ROSS
197. La Semaine du dimanche.	XXX
198. Pour nos enfants.	Sœur MARIE HADELIN, etc.
199. La Préférence aux Syndicats catholiques.	XXX
200. Pour le bon journal.	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. Le Sens catholique.	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. L'Apostolat laïque.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. Instruction ou Education.	Esdras MINVILLE
206. En Russie soviétique.	E. S. P.
207-208. Manuel antibolchevique.	E. S. P.
209. La Participation des laïques à l'apostolat.	Antonio PERRAULT
210-211. L'Encyclique « Quadragesimo anno ».	S. S. PIE XI
212. Le Mariage chrétien.	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
213. L'Etat et la morale publique.	Léo PELLAND
214-215. L'Etat et le mariage.	Juge C.-E. DORION
216. L'Activité sociale des prêtres de Belgique.	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. Cahier anticommuniste.	E. S. P.
219. Pour la Colonisation.	E. S. P.
220. Le Rêve communiste.	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
221. Pour la Paix.	E. S. P.
222. La Famille.	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. Le Plan quinquennal.	ENTENTE INTERNATIONALE
225. La Profession agricole.	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. Les Opérations de Bourse et leur moralité.	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. Le Retour de la mère au foyer.	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. La Place des enfants n'est pas au cinéma.	E. S. P.
230. L'Action catholique et l'Épargne populaire.	E. FOIRIER et W. GUÉRIN
232-233. Pour la Restauration sociale au Canada.	E. S. P.
237. L'Agriculture, base économique d'une nation.	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. L'Œuvre de la Colonisation.	Esdras MINVILLE
241. L'Encyclique « Quadragesimo anno ».	Abbé Philippe FERRIER
242. La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. Le Mouillage du capital.	Adrien GRATTON
251-252. Journées anticommunistes — I.	E. S. P.
253. Journées anticommunistes — II.	E. S. P.
254-255. La Menace communiste au Canada.	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. L'Organisation corporative.	Eugène DUTHOIT
257. Le Chmage de la jeunesse.	E. S. P.
258-259. Déclaration — Thèses — Statuts.	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. Le Scoutisme.	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
261. L'Apôtre laïque.	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

262. <i>Le Komintern</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i>	S. S. LÉON XIII
264. <i>Allocations familiales</i>	Claire HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou</i>	E. S. P.
266. <i>La Crise libératrice</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif</i>	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.</i>	EN COLLABORATION
271. <i>Caisses populaires et rédemption sociale</i>	Cardinal VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i>	Esdras MINVILLE
273. <i>L'Orientalisme professionnelle</i>	Abbé Irénée LUSSIER
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i>	E. S. P.
276. <i>Les Exercices spirituels</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
277. <i>Petit Catechisme anticommuniste</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
278. <i>La Vérité sur l'Espagne</i>	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
279. <i>L'Action catholique spécialisée</i>	R. P. Adrien MALO, O. P. M.
280-281. { <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i>	S. S. PIE XI
282. <i>La Formation sociale dans nos collèges classiques</i>	Abbé Damien ROBERT
283. <i>Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne</i>	Secrétariat des C. M.
284. <i>La Coopération économique</i>	Abbé Lucien BRAUDERGARD Jean-Baptiste CLOUTIER E. S. P.
285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i>	Abbé Georges CÔRÉ
286. <i>La Malfoissance du capitalisme actuel</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
287. <i>L'Action catholique au Canada</i>	Nos EVÊQUES
288. <i>Le Problème rural</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
289-290. <i>Catechisme de l'organisation corporative</i>	S. S. LÉON XIII
291. <i>Encyclique « Libertas praestantissimum »</i>	Jean FILION
292. <i>Jeunesse et politique</i>	P. Gabriel LA RUE, S. J.
293. <i>Pour que vive notre français</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
294. <i>L'Action catholique et les religieuses</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
295. <i>Petit Catechisme d'éducation syndicale</i>	Olivier ASSELIN
296. <i>L'Industrie dans l'économie du Canada français</i>	Mgr DESRANLEAU
297. <i>Pour un ordre nouveau</i>	Cardinal VILLENEUVE
298. <i>Mentalité communiste</i>	Mgr John T. MCNICHOLAS
299. <i>Lettre pastorale collectée sur la tempérance</i>	Nos EVÊQUES
300. <i>La Nationalisation des entreprises</i>	Mgr Wilfrid LÉON
301-302. <i>Le Comité paroissial</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
303. <i>Une enquête sur le communisme à Québec</i>	Edouard LAURENT
304. <i>Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire</i>	François-Xavier BOUDREAU
305. <i>L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente</i>	S. Exc. Mgr CARTON DE WIART
306. <i>La Corporation professionnelle</i>	Maximilien CARON
307. <i>La Législation anticommuniste dans le monde</i>	E. S. P.
308. <i>La Paix</i>	S. S. PIE XII
309. <i>L'Espagne au sortir de la guerre</i>	R. P. Joseph LEDIT, S. J.
310. <i>Lettre encyclique « Summi Pontificatus »</i>	S. S. PIE XII
311. <i>Tempérance</i>	Dr Jean-Charles MILLER
312. <i>Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative</i>	F.-A. ANGERS, L.-M. GOUIN, E. GIBEAU, M. CARON, R. ARÈS, S. J.
313. <i>La Canalisation de Saint-Laurent</i>	Paul-Henri GUMONT
314. <i>Notre relèvement économique</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
315. <i>L'Eglise et l'Ordre social</i>	Episcopat américain
316. <i>Notre dimanche chrétien</i>	S. Exc. Mgr Anastase FORGET
317. <i>La Samaritanisme moderne ou Service social</i>	R. P. Emile BOUVIER, S. J.
318. <i>Radicalisme moderne</i>	R. P. Joseph LEDIT, S. J.
319-320. <i>La Jeunesse et l'Action catholique</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
321. <i>Le Racisme</i>	R. P. Arthur CARON, O. M. I.
322. <i>Les Jésuites</i>	Jean GUIRAUD
323. <i>L'Education nationale</i>	Abbé Paul-Emile GOSSELIN
324. <i>Les Religieux et l'Action catholique</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

BNQ



C 000 093 068

DU MESSAGER, MONTREAL

93068

